



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Charente-Maritime**

Division de la vie scolaire

Affaire suivie par :
Véronique Perrault
Valérie Verdière
Tél : 05 16 52 68 29
Mél : dvs.ia17@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré
Place des cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1

La Rochelle, le 29 juin 2023

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation
Nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames les cheffes d'établissement
Messieurs les chefs d'établissement

Objet : concours d'expression orale « **Dire pour convaincre** »

La Direction académique de Charente-Maritime et l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques s'associent et reconduisent en 2023-2024 le concours : « Dire Pour Convaincre ».

Ouvert aux collégiens et aux élèves de 3ème Prépa métiers de lycée professionnel, selon les modalités jointes, ce concours se fixe pour objectif de valoriser les qualités des élèves dans le domaine de l'expression orale. Analyser, argumenter, présenter une thématique constitue un des grands enjeux de l'insertion personnelle et professionnelle des élèves, conforté par les évolutions du DNB et celles du baccalauréat, à travers l'épreuve du grand oral.

L'AMOPA au niveau national a initié en 2019 un concours similaire qui sera de nouveau proposé en 2024. Le conseil départemental de la Charente-Maritime soutient pleinement cette initiative à laquelle s'associent également, CANOPE et La Rochelle Université.

Les membres de l'AMOPA de Charente-Maritime et les services de la DSDEN se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le président de l'AMOPA

**L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation Nationale de Charente-Maritime**

Patrick ANCEL

Mahdi TAMENE